

Revue ESG 2025 du portefeuille de la Caisse de Pension Prévoyance Santé Valais

Évaluation de la qualité durable, basée sur les critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - ainsi que les mesures d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au 31.12.2025 dans le portefeuille de la Caisse de Pension Prévoyance Santé Valais (ci-après PRESV) - vérification de la conformité avec la Charte ESG et évaluation de la performance durable comparée aux années précédentes et aux indices de référence.

Date : Mai 2026
Auteur : Anthony Chatelanat
Contact : Jean Laville

Table des matières

Résumé de l'analyse.....	3
Objectif du rapport.....	3
Rappel : modification de la méthode de calcul des indices de références.....	3
Conclusion de l'analyse - Portefeuille en conformité avec la Charte PRESV.....	4
Éléments de l'analyse	4
Processus et étendue de l'analyse.....	5
Éléments de l'analyse	6
Intégration ESG	6
Investissements à impact	8
Exclusions sectorielles et normatives	10
Exclusions thématiques liées au climat	12
Emissions carbone.....	14
Indicateurs selon recommandation de l'ASIP.....	16
Evolution méthodologique ASIP 2025	16
Engagement et exercice des droits de votes	16
Actions et Obligations.....	17
Immobilier	18
Annexe.....	19
Approche d'investissement durable de PRESV	19
1. Mise en œuvre de la politique de durabilité	19
2. Catégories d'investissement individuelles	19
3. Reporting et controlling	20
Disclaimer.....	21

Résumé de l'analyse

Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de PRESV sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente
- sa conformité avec sa charte d'investissement responsable

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 25'000 positions (hors liquidités) présentes dans le portefeuille de PRESV avec une couverture ESG de 69.8%. La couverture sur les actions et obligations est excellente à plus de 97%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

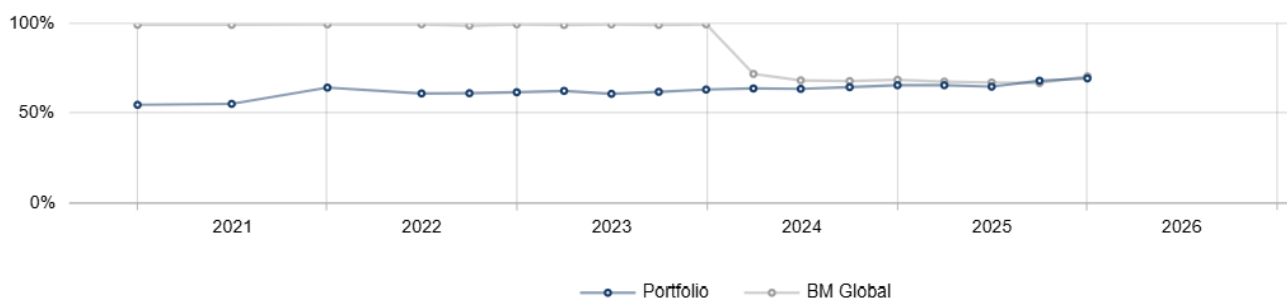
L'évaluation couvre la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. Une méthodologie uniforme a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données publiées par les gestionnaires de fonds, garantissant des résultats comparables.

Cette méthodologie repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui évalue la durabilité des émetteurs – sociétés et gouvernements – en agrégeant les données de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méta-analyse assure un haut degré de confiance dans l'évaluation de chaque position et dans l'appréciation globale du portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et s'articule autour des approches d'investissement responsable définies dans la charte de la Caisse de prévoyance, en mesurant pour chacune l'évolution des expositions et en les comparant à un indice de référence.

Rappel : modification de la méthode de calcul des indices de références

En 2024, la méthode de calcul des indices de référence a été révisée afin de mieux correspondre au taux de couverture ESG du portefeuille. Des benchmarks spécifiques ont été ajoutés pour les investissements alternatifs et un taux de couverture nul a été appliqué aux classes d'actifs présentant une couverture insuffisante, alignant ainsi la couverture de l'indice sur celle du portefeuille. Cette révision affecte la comparabilité avec les données antérieures à 2024.



Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte PRESV

Sur la base de l'observation du marché et des pratiques d'investisseurs institutionnels comparables, Conser peut confirmer que le portefeuille de PRESV affiche un niveau satisfaisant de durabilité et répond aux exigences définies dans sa Charte.

Eléments de l'analyse

Le rapport s'articule autour des cinq axes d'analyse structurant la revue annuelle de Conser : intégration ESG, investissements à impact, exclusions sectorielles et normatives, politique climatique (énergies fossiles et émissions CO₂) et indicateurs quantitatifs selon les recommandations de l'ASIP V1.1. Pour chaque axe, les résultats du portefeuille sont comparés à l'exercice précédent et à un indice de référence représentatif, en cohérence avec les principes définis dans la charte de PRESV.

Intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste stable à un niveau élevé avec une évaluation globale de A-, au-dessus de l'indice de référence noté B. Cette stabilité reflète la cohérence de l'approche de sélection de PRESV, en particulier sur les classes d'actifs alternatives (infrastructures, private equity, etc.) et immobilières. La poche Actions progresse d'un cran à B+, et la poche Infrastructure affiche une notation A+, largement supérieure à son indice de référence (D).

Investissements à impact

L'allocation aux investissements à impact positif s'établit à 8.6%, en léger retrait par rapport aux 9.1% de l'exercice précédent, principalement en raison d'un repli de la poche obligataire (10.7% à 8.9%). La poche Infrastructure, désormais identifiée séparément, affiche pour sa part 69.4% d'investissements relevant de thématiques à impact positif. L'allocation globale reste très nettement supérieure à l'indice de référence (3.7%).

Exclusions sectorielles et normatives

La part des secteurs sensibles progresse légèrement à 1.3% (indice : 3.3%) et l'exposition aux controverses ESG se maintient à 0.7% (indice : 1.7%). Le portefeuille ne présente aucune exposition à l'armement controversé, conformément au cadre de l'ASIR. L'ensemble des classes d'actifs se situe en dessous de leurs indices de référence respectifs.

Politique climatique

La part du portefeuille liée au charbon recule à 0.4% (indice : 1.5%), tandis que le pétrole et gaz progresse légèrement à 2.1%, restant nettement en deçà de l'indice (4.8%). Sur le plan des émissions, l'intensité carbone du compartiment Actions s'améliore de 90.6 à 79.4 t CO₂/million USD, en dessous de l'indice de référence. La poche Infrastructure affiche une part nulle d'énergies fossiles, alors que son indice atteint 9.6% pour le charbon et 32.3% pour le pétrole et gaz.

Politique actionnariale

PRESV est membre des Engagement Pool Suisse et International d'Ethos Services SA. En 2025, plus de 1 400 actions d'engagement ont été conduites auprès de 150 sociétés suisses et 71 sociétés étrangères. PRESV participe en outre à l'initiative Climate Action 100+ via Ethos.

Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles et des lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 25'000 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 69.8%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 98.1% et 97.0%.

Couverture globale des classes d'actifs

Classes d'actifs	Positions couvertes	Sur un total de	Couverture ESG ex cash
By Asset Class - Liquidités	0	0	0.0%
By Asset Class - Prêts aux membres	1	1	100.0%
By Asset Class - Hypothèques	0	1	0.0%
By Asset Class - Obligations	17279	17694	97.0%
By Asset Class - Actions	6547	6643	98.1%
By Asset Class - Immeubles	419	517	30.9%
By Asset Class - Infrastructure	6	12	69.4%
By Asset Class - Alternatif	5	46	23.2%
Total	24257	24914	69.8%

Pour plus de 65% des actifs Conser a identifié et intégré plus de 8 sources ESG indépendantes. Seuls 11.3% des actifs sont couverts par moins de 3 sources.

Nombre de sources ESG indépendantes

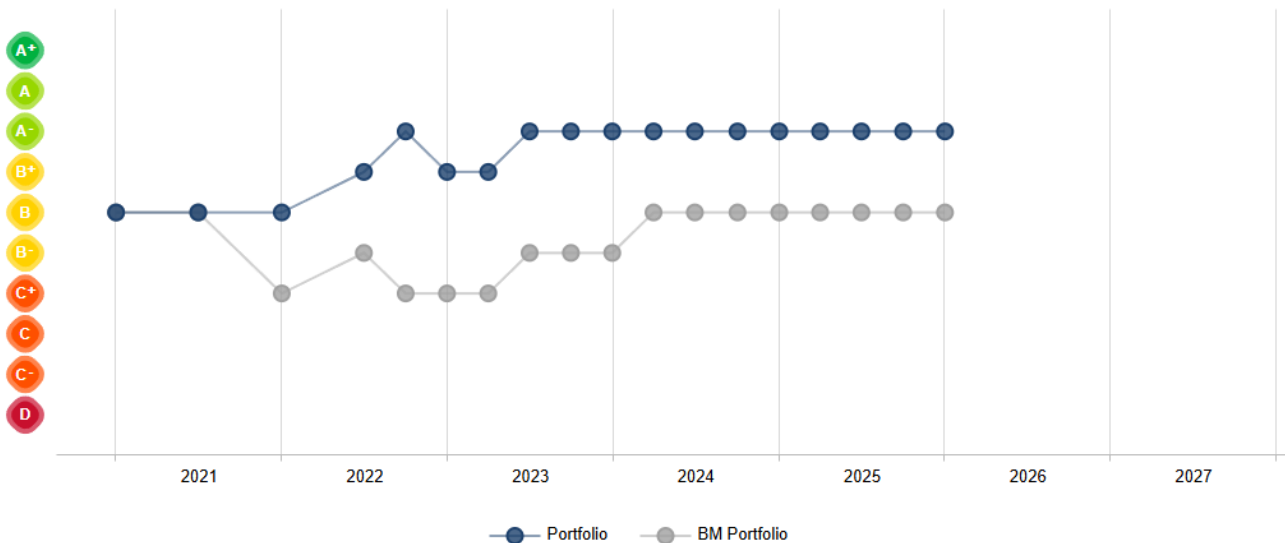
Nombre de sources	Entreprises	Gouvernements	Poids
>8	3189	75	65.8%
6-8	1112	20	14.2%
3-5	686	6	8.7%
<3	421	3	11.3%
Total	5'408	104	100.0%

Eléments de l'analyse

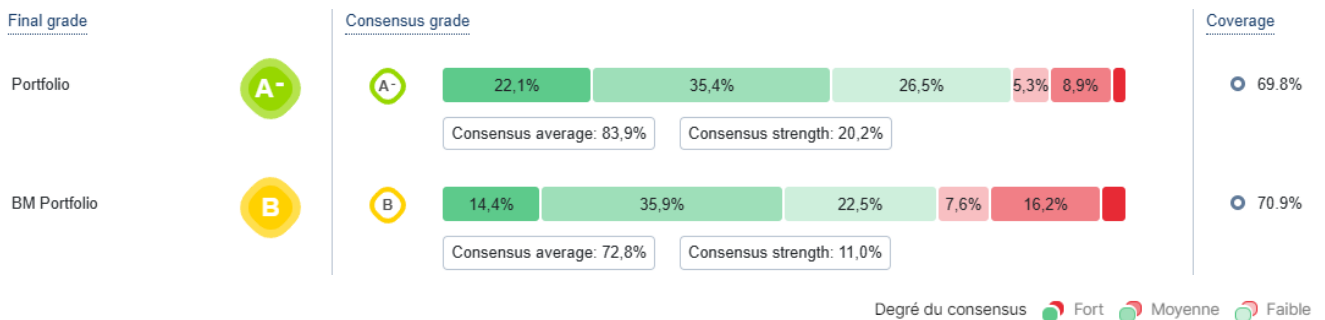
Intégration ESG

Qualité ESG	A-	Portef. 2024	Tendance vs 2024	Portef. 2025	Comparaison aux indices	Indice 2025
Portefeuille agrégé		A-	=	A-	> ou = Indice ✓	B
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	37.9%	B	^	B+	> ou = Indice ✓	B
Obligations	14.9%	B+	v	B	> ou = Indice ✓	B-
Immeubles	24.8%	A	=	A	> ou = Indice ✓	C+
Alternatif	11.7%	A+	v	A	> ou = Indice ✓	B+
Infrastructure	6.3%			A+	> ou = Indice ✓	D

Evolution de la qualité ESG du portefeuille agrégé



Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence



Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste stable à un niveau élevé avec une évaluation globale de A-, au-dessus de l'indice de référence noté B. Cette stabilité reflète la cohérence de l'approche de sélection de PRESV, en particulier sur les classes d'actifs alternatives et immobilières.

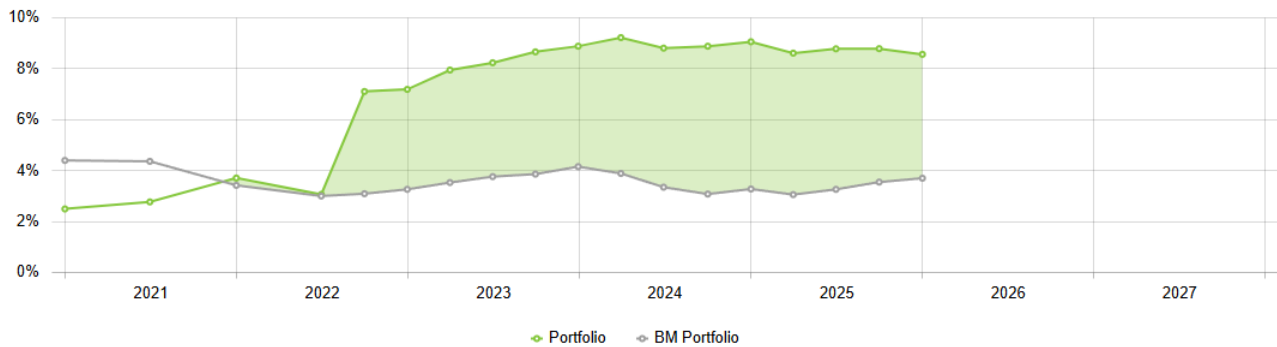
La poche Actions progresse d'un cran à B+, tandis que les Obligations reculent légèrement à B, restant toutefois au-dessus de leur indice de référence (B-). La classe Infrastructure, affiche une notation A+, largement supérieure à son indice de référence - ce qui reflète le positionnement ESG favorable des fonds d'infrastructures sélectionnés par PRESV.

Au total, 83.9% du portefeuille bénéficie d'un ESG Consensus® positif, contre 72.8% pour l'indice, illustrant une certaine sélectivité des fonds et gestionnaires sur les principales poches d'investissement.

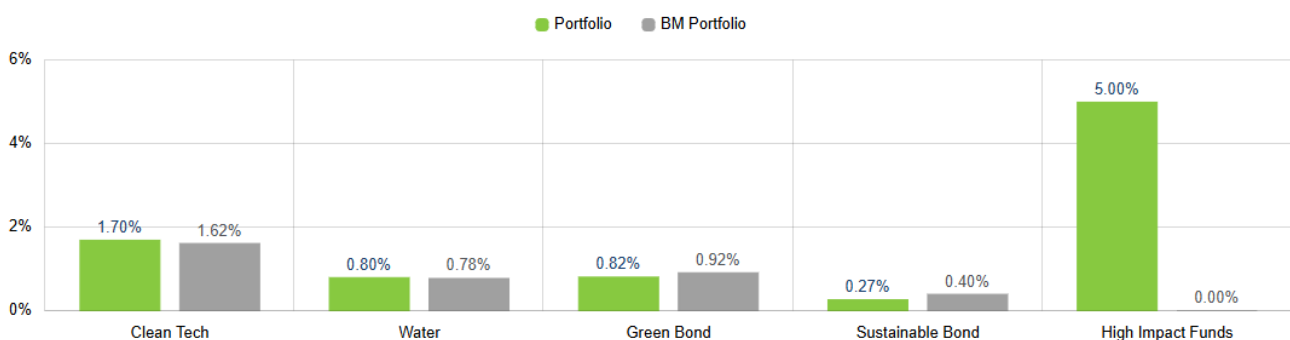
Investissements à impact

Thématiques positives	Portef. 2024	Tendance vs 2024	Portef. 2025	Comparaison aux indices	Indice 2025
Portefeuille agrégé	9.1%	▼	8.6%	> indice ✓	3.7%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>					
Actions	37.9%	6.0%	=	5.9%	> indice ✓
Obligations	14.9%	10.7%	▼	8.9%	> indice ±
Immeubles	24.8%	0.2%	=	0.2%	> indice ✓
Alternatif	11.7%	25.5%	▼	4.9%	> indice ✓
Infrastructure	6.3%			69.4%	> indice ✓

Exposition du portefeuille aux thématiques positives



Exposition par thème du portefeuille aux thématiques positives



Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

L'exposition du portefeuille aux investissements à impact positif – énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables – s'établit à 8.6% en 2025, en léger retrait par rapport aux 9.1% de l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement d'un repli de la poche obligataire (10.7% à 8.9%), désormais proche de son indice de référence (9.1%).

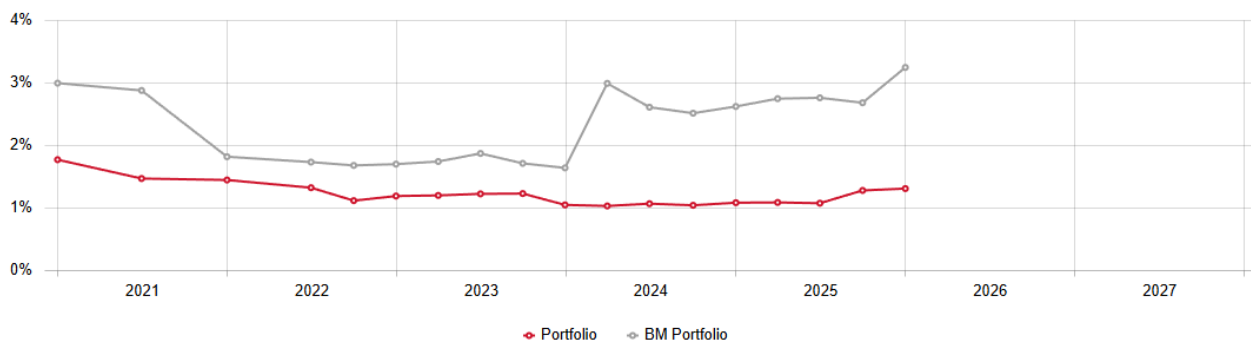
La poche Infrastructure, désormais identifiée séparément, affiche 69.4% d'investissements relevant de thématiques à impact positif, reflétant l'orientation marquée de cette poche vers les infrastructures vertes. Les actions se maintiennent à 5.9%, au-dessus de l'indice (5.3%), et l'immobilier direct reste stable à 0.2%.

L'allocation globale reste très largement supérieure à l'indice de référence (3.7%), confirmant le positionnement distinctif de PRESV sur ce segment

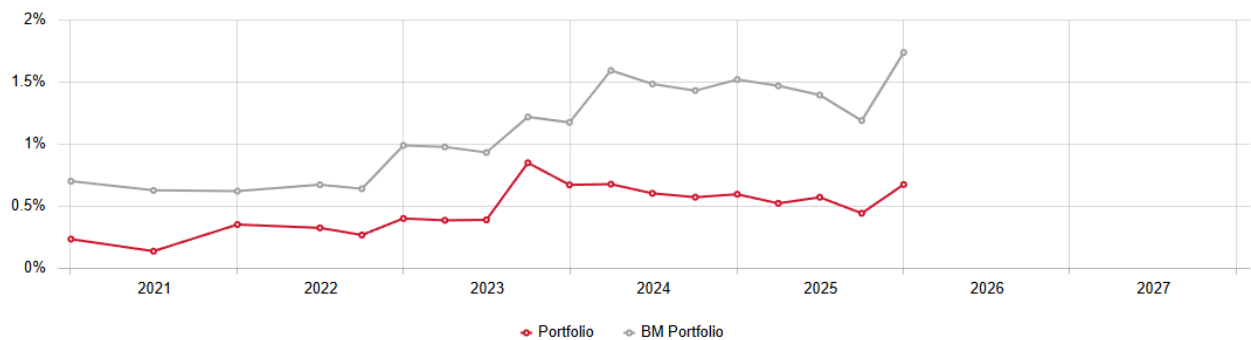
Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions	Secteurs sensibles				Controverses ESG				
	Tend. vs 2024	Portef. 2025	Indice 2025	Comp. Indice	Tend. vs 2024	Portef. 2025	Indice 2025	Comp. Indice	
Portefeuille agrégé	⬆️	1.3%	3.3%	✓	=	0.7%	1.7%	✓	
Poids dans le portefeuille :									
Actions	37.9%	⬆️	2.6%	3.7%	✓	=	1.1%	1.7%	✓
Obligations	14.9%	✓	2.2%	4.2%	✓	⬆️	1.7%	4.0%	✓
Immeubles	0.0%	=	0.0%	0.1%	✓	=	0.0%	0.0%	✓
Alternatif	11.7%	=	0.0%	0.6%	✓	=	0.0%	0.3%	✓
Infrastructure	6.3%		0.0%	16.1%	✓		0.0%	6.4%	✓

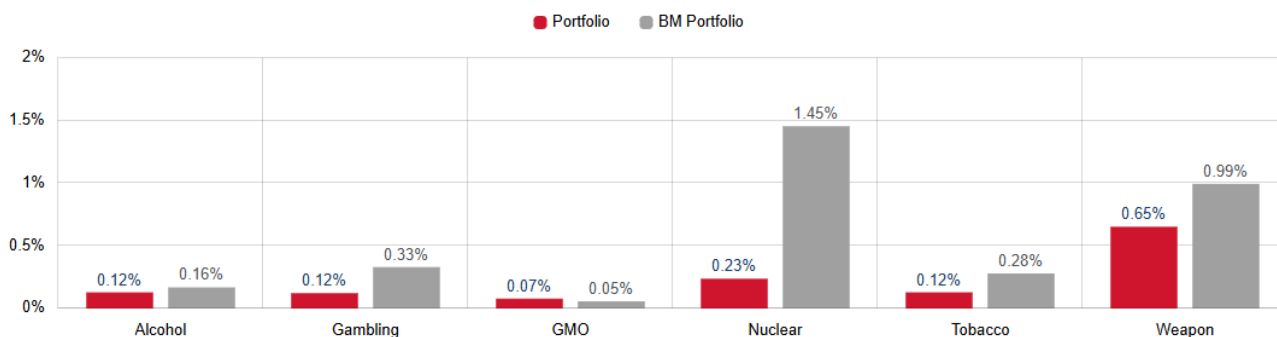
Evolution de l'exposition du portefeuille aux Secteurs sensibles



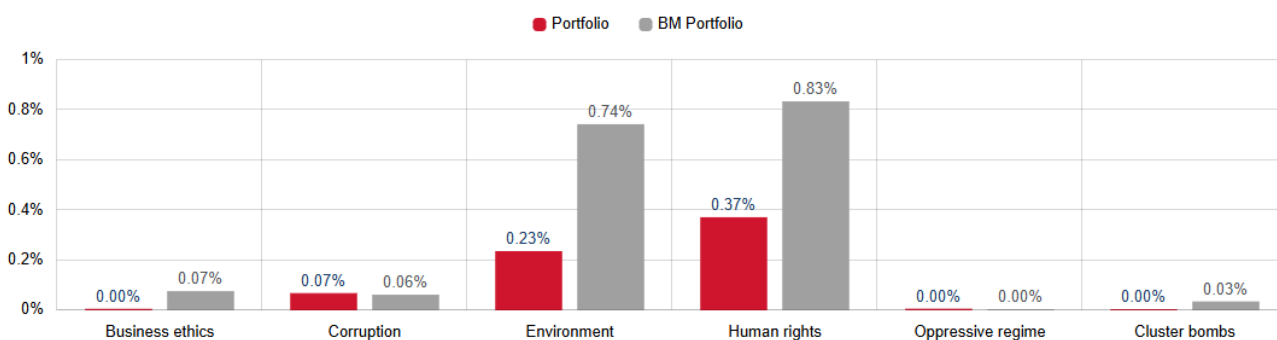
Evolution de l'exposition du portefeuille aux Controverses ESG



Exposition du portefeuille aux secteurs sensibles



Exposition du portefeuille aux Controverses ESG



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

L'exposition aux secteurs sensibles est en légère augmentation à 1.3% (contre 1.1% en 2024, avec un indice de référence à 3.3%), et l'exposition aux controverses ESG se maintient stable à 0.7%, nettement en retrait par rapport à l'indice (1.7%). L'ensemble des classes d'actifs se situe en dessous de leurs indices de référence respectifs.

La poche Actions voit son exposition aux secteurs sensibles en hausse à 2.6% (contre 3.7% pour l'indice) et les controverses se maintiennent à 1.1% (indice : 1.7%). Les Obligations affichent également des niveaux d'exposition inférieurs à leurs indices sur les deux indicateurs. La poche Infrastructure présente une exposition nulle aux secteurs sensibles et aux controverses, alors que son indice de référence atteint respectivement 16.1% et 6.4% – soulignant la qualité de sélection des fonds d'infrastructures en portefeuille.

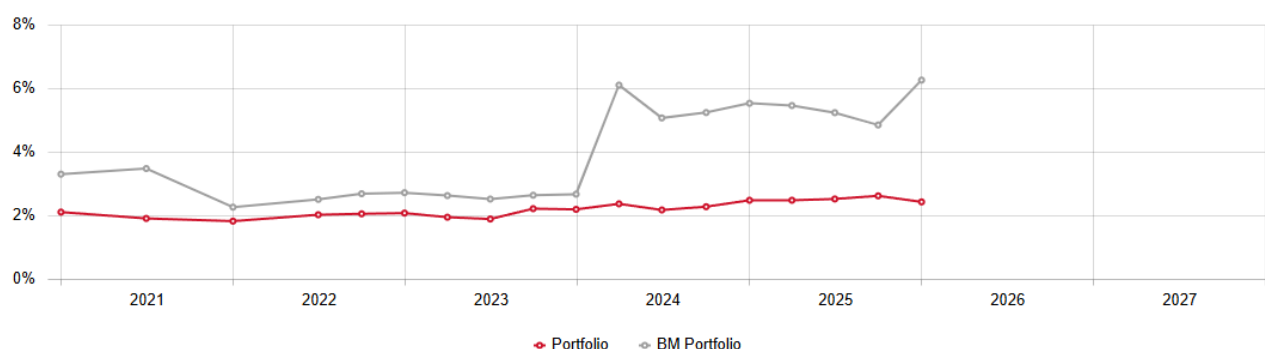
Conformément à sa charte, PRESV respecte le cadre de l'ASIR pour les exclusions de l'armement controversé. Pour les classes d'actifs présentant des expositions résiduelles aux secteurs sensibles ou controverses majeures, les leviers d'engagement via l'Ethos Engagement Pool demeurent un instrument d'influence ainsi que des échanges avec les gestionnaires de fonds potentiellement concernés.

Exclusions thématiques liées au climat

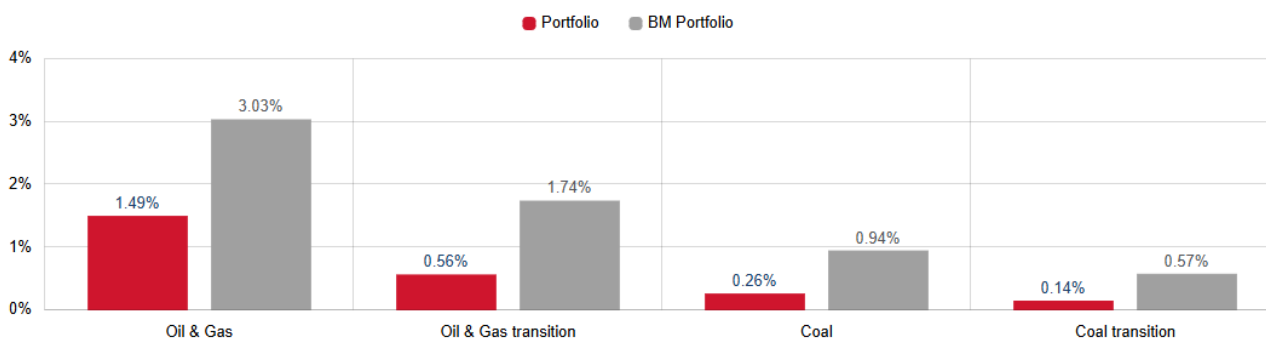
Charbon		Total 2024	Tendance vs 2024	Total 2025	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		0.6%	✓	0.4%	<indice ✓	1.5%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	37.9%	0.8%	=	0.7%	<indice ✓	1.3%
Obligations	14.9%	1.6%	✓	0.8%	<indice ✓	2.2%
Immeubles	24.8%	0.0%	=	0.0%	<indice ✓	0.0%
Alternatif	11.7%	0.1%	=	0.0%	<indice ✓	0.3%
Infrastructure	6.3%			0.0%	<indice ✓	9.6%

Pétrole et Gaz		Total 2024	Tendance vs 2024	Total 2025	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé		1.9%	=	2.1%	<indice ✓	4.8%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	37.9%	2.7%	⬆	3.3%	<indice ⚡	3.2%
Obligations	14.9%	4.9%	⬆	5.5%	<indice ✓	8.2%
Immeubles	24.8%	0.0%	=	0.0%	<indice ✓	0.0%
Alternatif	11.7%	0.1%	=	0.0%	<indice ✓	0.8%
Infrastructure	6.3%			0.0%	<indice ✓	32.3%

Evolution de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles



Exposition du portefeuille aux énergies fossiles



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions thématiques liées au climat

L'exposition aux énergies fossiles évolue de manière contrastée en 2025. L'exposition au charbon recule à 0.4% (contre 0.6% en 2024 et 1.5% pour l'indice), grâce notamment à un repli dans les obligations (1.6% à 0.8%). L'exposition au pétrole et gaz progresse légèrement à 2.1%, restant toutefois nettement en deçà de l'indice de référence à 4.8%.

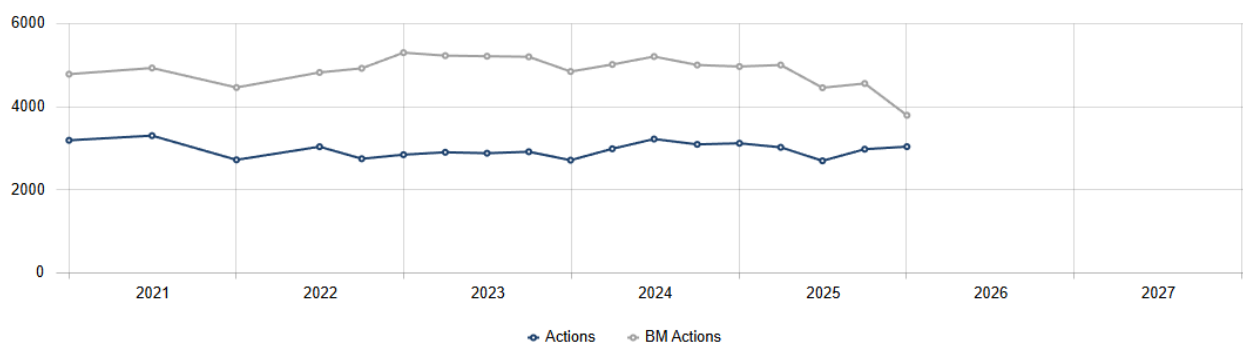
La progression des expositions pétrole/gaz concerne principalement les actions (2.7% à 3.3%), qui se situent désormais au niveau de leur indice (3.2%), et les obligations (4.9% à 5.5%), qui restent cependant inférieures à leur indice (8.2%). La poche Infrastructure présente une exposition nulle aux deux catégories d'énergies fossiles, alors que son indice de référence atteint respectivement 9.6% et 32.3% pour le charbon et le pétrole/gaz.

Dans la perspective d'une stratégie de décarbonation progressive, il demeure essentiel de maintenir un suivi rigoureux de ces indicateurs et de privilégier, dans la sélection des gestionnaires, ceux qui intègrent les enjeux de transition énergétique dans leur processus d'investissement.

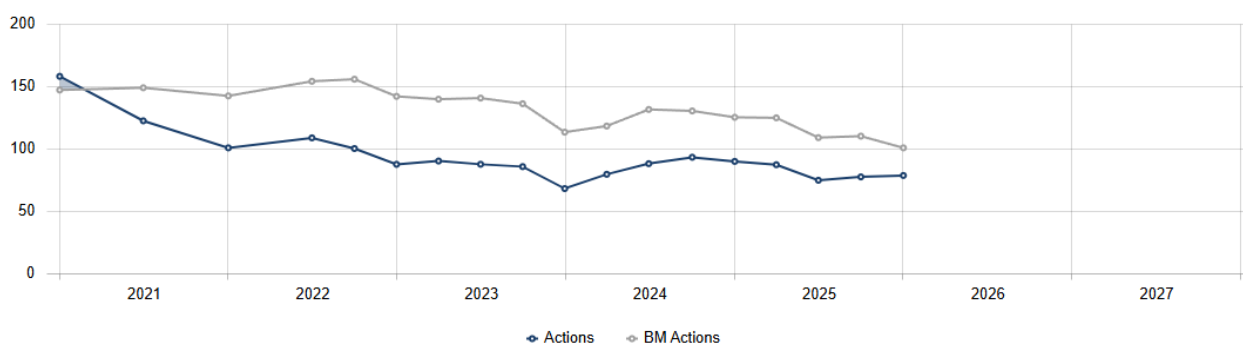
Emissions carbone

Emissions carbone	Couver- ture	Emission Kt CO2 2024	Tendance vs 2024	Emission Kt CO2 2025	Intensité CO2 2024	Tendance vs 2024	Intensité CO2 2025
Portefeuille agrégé	50%	2 796	=	2 747	100.1	✓	81.4
Indice	63%	#N/A		4 342	#N/A		169.1
<i>Poids dans le portefeuille :</i>							
Actions	37.9%	95%	3 136	=	3 055	90.6	✓
Obligations	14.9%	46%	3 181	⬆	4 040	136.2	=
Immeubles	24.8%	30%	11	⬆	14	54.2	✓

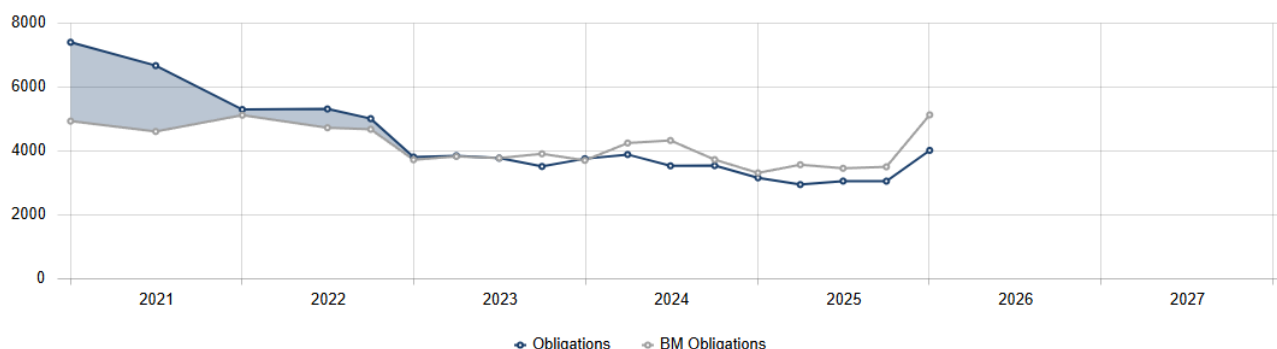
Exposition du segment action aux émissions de CO₂ (kt CO₂ scope 1 et 2)



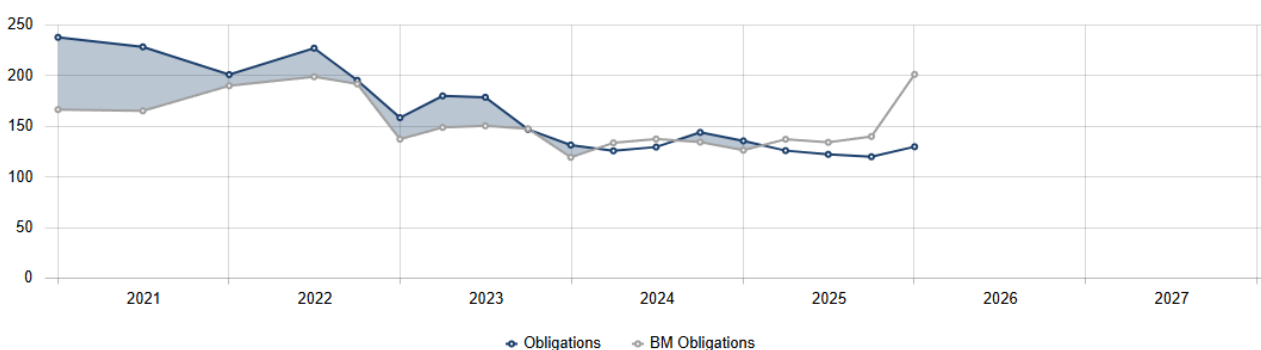
Exposition du segment action à l'intensité CO₂ (t CO₂ scope 1 et 2 / millions \$ revenus)



Exposition du segment obligataire aux émissions de CO₂ (kt CO₂ scope 1 et 2)



Exposition du segment obligataire à l'intensité CO₂ (t CO₂ scope 1 et 2 / millions \$ revenus)



Analyse du portefeuille sur les émissions « carbone »

La couverture en données CO₂ atteint 50% du portefeuille, avec une excellente couverture sur les Actions (95%) et une couverture partielle sur les Obligations (46%). Les émissions absolues du portefeuille agrégé s'établissent à 2 747 kt CO₂, quasi stables par rapport à 2024 (2 796 kt CO₂). L'intensité carbone s'améliore sensiblement, passant de 100.1 à 81.4 t CO₂/million USD, soit un niveau nettement inférieur à l'indice de référence (169.1 t CO₂/M). Par classe d'actifs, les évolutions sont les suivantes :

Actions : les émissions absolues diminuent légèrement, de 3 136 à 3 055 kt CO₂, et l'intensité carbone s'améliore de 90.6 à 79.4 t CO₂/million USD, en dessous de l'indice de référence.

Obligations : les émissions absolues progressent de 3 181 à 4 040 kt CO₂, en raison de l'arrêt de la couverture des lettres de gage par les fournisseurs de données CO₂ – effet mécanique dû aux très faibles émissions associées historiquement à la titrisation de créances hypothécaires, qui ne reflète pas une dégradation du profil carbone du portefeuille. L'intensité carbone reste stable à 130.5 t CO₂/million USD.

Immobilier direct : l'intensité carbone s'améliore à 46.1 kg CO₂/m², contre 54.2 en 2024.

Note : les indicateurs CO₂ de cette section sont exprimés en USD, assurant la comparabilité dans le temps indépendamment des effets de change. Les indicateurs ASIP présentés en page suivante sont calculés en CHF, conformément aux exigences du standard ASIP.

Dans une perspective d'amélioration continue, il serait utile de formaliser la politique climatique de PRESV en établissant des objectifs quantitatifs et temporels explicites – empreinte carbone, intensité CO₂, trajectoire de réduction – en cohérence avec ses engagements ESG et les recommandations du standard ASIP V1.1.

Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

Evolution méthodologique ASIP 2025

Conformément au standard ASIP V1.1, le calcul des indicateurs a été revu : chaque position est désormais analysée individuellement et assignée à sa classe d'actifs spécifique, permettant de reconstituer les catégories standardisées ASIP et d'assurer la comparabilité avec d'autres caisses de pension suisses, des indices de référence et les moyennes du marché. Cette refonte méthodologique, qui pose les bases d'une historisation systématique dès 2025, ne permet pas la comparaison directe avec les données de l'exercice précédent.

Engagement et exercice des droits de votes

PRESV investit sa fortune quasi exclusivement dans des fonds et ne dispose donc pas directement des droits de vote dans la grande majorité des cas. Pour les positions détenues en direct, les droits de vote sont exercés systématiquement.

Convaincue du rôle du dialogue actionnarial actif pour influencer positivement les pratiques des entreprises, PRESV est membre des Engagement Pool Suisse et International d'Ethos Services SA, dans le cadre desquels des engagements ont été conduits sur des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

En 2025, plus de 1 400 actions d'engagement ont été conduites auprès de 150 sociétés suisses et 71 sociétés étrangères. PRESV participe en outre, via Ethos, à l'initiative Climate Action 100+.

Les rapports annuels d'Ethos détaillant ces démarches d'engagement sont accessibles sur :

ethosfund.ch.

Actions et Obligations (selon indicateurs ASIP)

Actions

Indice : BM Actions

% Portef.* : 38.0%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
Indicateurs de base	Intensité carbone scope 1+2	Port.	89.8	97%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	110.2	98%		
	Empreinte carbone scope 1+2	Port.	39.0	97%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
		Ind.	42.4	99%		
Exposition charbon	Port.	0.9%	99%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	1.5%	99%			
Exposition autres combustibles fossiles	Port.	3.3%	99%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	3.4%	99%			
Indicateurs complémentaires	Intensité carbone scope 3	Port.	1239.6	98%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	1273.0	99%		
	Empreinte carbone scope 3	Port.	460.5	97%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
Ind.		460.8	98%			
Engagements zéro émissions vérifiés	Port.	42.2%	99%	% classe d'actifs	Conser / SBTi / NZT	
	Ind.	49.5%	99%			

Obligations d'entreprise

Indice : BM Obligations d'entreprise

% Portef.* : 12.7%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
Indicateurs de base	Intensité carbone scope 1+2	Port.	148.7	53%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	139.3	90%		
	Empreinte carbone scope 1+2	Port.	56.0	45%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
		Ind.	51.6	84%		
Exposition charbon	Port.	1.2%	97%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	2.9%	99%			
Exposition autres combustibles fossiles	Port.	6.4%	97%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	8.0%	99%			
Indicateurs complémentaires	Intensité carbone scope 3	Port.	1515.7	53%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	1535.7	90%		
	Empreinte carbone scope 3	Port.	587.2	45%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
Ind.		483.2	84%			
Engagements zéro émissions vérifiés	Port.	15.1%	97%	% classe d'actifs	Conser / SBTi / NZT	
	Ind.	33.5%	99%			

Obligations d'état

Indice : BM Obligations d'état

% Portef.* : 4.2%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
comp	Intensité carbone production	Port.	225.8	100%	T CO ₂ / million PIB	Conser
		Ind.	190.2	98%		

* Taux de transparence I

** Taux de transparence II

* Le taux de transparence I reflète le périmètre ASIP, qui peut différer légèrement de l'allocation stratégique du portefeuille.

Immobilier

Immobilier suisse direct

% Portefeuille : 8.3%

Indicateurs		2025	Couv. SRE	Mesure	Source
Intensité carbone par m ²	Port.	6.6	88%	Kg CO ₂ / m ²	Signa-Terre
Intensité énergétique	Port.	63.4	88%	Kwh / m ²	Signa-Terre
Mazout	Port.	6.6%	88%	Mix de sources énergétiques	Signa-Terre
Gaz	Port.	14.5%			
Chauffage à distance	Port.	38.4%			
Pellets	Port.	5.4%			
Pompes à chaleur	Port.	24.4%			
Electricité des communs	Port.	8.7%			
Solaire Photovoltaïque	Port.	2.0%			

À partir du rapport 2025, les données relatives à l'immobilier direct sont issues du rapport de surveillance produit par Signa-Terre et reflètent la situation au 31.12.2024. L'ensemble des indicateurs est calculé sur la base de la surface de référence énergétique (SRE), et non sur la base de la valeur des immeubles. Par souci de cohérence, les données des années précédentes ne sont pas affichées dans ce tableau, la méthodologie antérieure étant différente.

Les facteurs de conversion utilisés sont ceux du référentiel KBOB 2022. L'intensité énergétique n'est pas corrigée par la méthode des degrés-jours.

Commentaires

Les immeubles en détention directe (8.3% du portefeuille) maintiennent une notation ESG de A, stable et nettement supérieure à l'indice de référence (C+). L'intensité carbone au m² continue de diminuer, atteignant 6.6 kg CO₂/m² (SRE), contre 9.0 kg CO₂/m² selon la méthodologie précédente. L'intensité énergétique s'établit à 63.4 kWh/m², stable par rapport à l'exercice précédent. La couverture des données atteint 88% de la fortune immobilière détenue en direct.

Le mix énergétique reflète une orientation croissante vers les sources renouvelables et les réseaux de chaleur à distance (38.4%), avec une part de chauffage fossile (mazout 6.6%, gaz 14.5%) qui constitue le principal axe de réduction des émissions pour les exercices à venir.

Annexe

Approche d'investissement durable de PRESV

Charte ESG

Les objectifs et les bases normatifs de la stratégie de durabilité de PRESV sont définis dans le règlement de placement.

La charte de durabilité précise les champs d'application ainsi que les mesures concrètes de mise en œuvre.

1. Mise en œuvre de la politique de durabilité

1.1 Processus de placement

PRESV réduit les entreprises qui sont actives dans les domaines interdits par les conventions ou traités internationaux ratifiés par la Suisse, notamment la production, le stockage ou la distribution d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes bactériologiques, chimiques ou nucléaires.

1.2 Engagement

PRESV entretient un dialogue actif avec les entreprises afin d'influencer de manière positive leurs activités économiques du point de vue de la durabilité. Pour ce faire, elle exerce également les droits de vote de toutes les actions suisses (ETHOS) et d'une grande partie des actions étrangères, conformément aux prescriptions légales.

1.3 Sujets / Champ d'application

La politique de durabilité porte sur les catégories de placement suivantes

- Obligations et obligations convertibles
- Actions
- Immobilier direct et indirect
- Infrastructure

Certaines entreprises peuvent être exclues lors de l'exécution d'un mandat. Si la mise en œuvre de la politique de développement durable n'est pas possible ou si elle implique des coûts élevés, la CP peut y renoncer.

2. Catégories d'investissement individuelles

Obligations et obligations convertibles

PRESV a pour objectif

- de réduire la part des obligations liées au changement climatique.
- de réduire la part des obligations liées à des controverses
- d'augmenter la part des véhicules de placement collectifs ayant un caractère ESG

Actions

PRESV a pour objectif

- d'éviter tout investissement dans les entreprises figurant sur la liste ASIR
- de renoncer aux entreprises d'armement controversées
- de prendre des mesures pour réduire des entreprises du secteur du charbon, du gaz, du nucléaire
- d'exercer les droits de vote
- d'augmenter la part des véhicules de placement collectifs ayant un caractère ESG

Immobilier direct et indirect

PRESV a pour objectif

- une stratégie de durabilité axée sur le climat grâce à la réduction à long terme des émissions de CO2
- de promouvoir les énergies renouvelables
- de rénover les propriétés existantes en améliorant l'efficacité énergétique
- d'augmenter la part des véhicules de placement collectifs ayant un caractère ESG

Infrastructure

PRESV a pour objectif

- de promouvoir les énergies renouvelables
- d'augmenter la part des véhicules de placement collectifs ayant un caractère ESG

3. Reporting et controlling

Le reporting tient compte non seulement des chiffres-clés financiers mais également des questions de durabilité.

Un reporting ESG est établi régulièrement.

PRESV vérifie si les placements prévus sont conformes aux critères de durabilité définis et émet des recommandations fondées sur ses analyses.

En complément de la charte ESG, nous nous sommes fixé des objectifs pour la durabilité de nos investissements immobiliers que vous trouverez dans le [document suivant](#).

Disclaimer

Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

Méthodologie de l' ESG Consensus®

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Sources de données

Pour notre analyse, nous nous appuyons sur les fournisseurs de données suivants : Refinitiv, S&P Global Sustainable 1, CSRHub et Public Real Estate Sustainability Switzerland scores (PRESS Scores). Les PRESS scores sont développés par le Centre de gestion des risques - Lausanne (CRML) en partenariat avec Quanthome S.A. Ces scores sont basés exclusivement sur des données accessibles au public. Tous les droits de propriété restent acquis au CRML. L'utilisation commerciale des scores est soumise à la signature des conditions d'utilisation avec le CRML.

Responsabilité

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.